

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 19 avril 2017, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-02-17/A-00074  
**Propriétaire(s) :** 2227590 Ontario Inc.  
**Emplacement :** 1147, chemin Merivale  
**Quartier :** 16 - River  
**Description officielle :** partie des lots 10 et 11, plan enr. 372  
**Zonage :** TM12  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite aménager légalement une utilisation de bureau qui offrira des services de consultation technique à des laboratoires d'analyse des aliments et qui occupera tout le rez-de-chaussée du bâtiment contigu au chemin Merivale, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre une utilisation de bureau occupant tout le rez-de-chaussée du bâtiment, alors que le règlement stipule que, s'il s'agit d'un bâtiment commercial ou polyvalent et que l'utilisation est située au rez-de-chaussée contigu à une rue ayant un accès piétonnier direct à ladite rue, les utilisations de centre de recherche et développement, de bureau et résidentielles doivent être situées à une profondeur d'au moins de six mètres du mur avant du bâtiment contigu à la rue.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.